

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chaque trimestre entamé est dû.

Vous avez la possibilité de régler de différentes manières :

1, 3 ou 9 chèques sont exigés au début de l'année scolaire et seront endossés par trimestre ou par mois (pensez à inclure les 30 euros d'inscription avec le premier chèque).

Les chèques seront restitués si et seulement si un certificat médical notifiant l'arrêt total de la danse durant toute la saison est transmis à la direction ou dans le cas d'un déménagement d'au moins 30km.

Chèque à l'ordre de Nuances Studio.

Les vacances scolaires sont déduites des forfaits, il n'y a donc pas cours pendant les vacances scolaires.

Pour chaque inscription, nous vous prions d'apporter :

- une photo d'identité pour les nouveaux inscrits,
- un certificat médical attestant que l'élève peut pratiquer la danse, daté de - de 3 mois,
- la feuille d'inscription remplie,
- Les 1, 3 ou 9 chèques pour l'année.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires de début et de fin de cours.

Ils doivent arriver avec leur tenue de cours, les cheveux obligatoirement attachés. Pour les cours de classique, le chignon est exigé.

Le professeur est responsable des élèves qui lui sont confiés ; son autorité s'exerce pendant les cours. Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à la salle des cours et s'assurer de la présence du professeur. En cas de retard ou d'absence imprévus du professeur, l'école ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident.

Nuances Studio décline toutes responsabilités en ce qui concerne le vol des affaires personnelles.

Il y aura deux spectacles de fin d'année qui auront lieu au Théâtre Altigone en juin de l'année scolaire en cours. Ces spectacles engendrent des frais de costumes (40€ maximum par chorégraphie) qui vous seront demandés au moment de la commande. Ces spectacles exigent aussi la présence obligatoire des élèves lors de 2 à 4 répétitions générales. Les places de spectacle seront également à votre charge lors de l'ouverture de la billetterie.

